Séance publique du 14 juin 2004

Délibération n° 2004-1919

commission principale :	déplacements et urbanisme
objet :	**Développement des modes de déplacements doux - Réalisation des opérations Part-Dieu-Presqu'île et Vaise-Terreaux - Individualisation d'autorisation de programme**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a, dans sa séance publique du 7juillet 2003, approuvé le plan de développement des modes de déplacements doux.

Ce plan comporte, notamment, des opérations d'aménagement d'axes forts (axes verts) inscrites à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007. Les études opérationnelles sont en cours d'aboutissement pour deux axes spécifiques.

L'opération Part-Dieu-Presqu'île

Ce premier axe relie la Part-Dieu et la Presqu'île, entre la rue Garibaldi à Lyon 3° et la place des Jacobins à Lyon 2°.

Il comporte l'aménagement de la rue de la Part-Dieu avec la création, le long du trottoir nord, d'une piste cyclable bidirectionnelle traitée avec un revêtement spécifique et séparée de la voie de circulation par un terre-plein végétalisé pouvant accueillir des places pour la desserte et le stationnement. Les traversées de carrefour seraient traitées de manière spécifique (revêtement, nivellement) afin que la piste soit bien identifiée et mise en sécurité.

Les cyclistes rejoindraient la Presqu'île en utilisant, dans un premier temps, comme aujourd'hui, le mail du quai Augagneur et les trottoirs du pont Wilson.

Le projet comporte également la création de pistes cyclables unidirectionnelles dans les rues Childebert (le long des trottoirs nord) et Jean de Tournes-Stella (le long des trottoirs sud), séparées de la voie de circulation par un léger dénivelé et traitées avec le même revêtement spécifique.

Pour réaliser cette opération, dont le début des travaux est programmé au deuxième semestre 2004 et la livraison au printemps 2005, il est nécessaire d'ouvrir une autorisation de programme d'un montant de 1 735 000 € TTC.

L'opération Vaise-Terreaux

Ce deuxième axe relie Vaise aux Terreaux, entre le pont Koëning à Lyon 9° et le pont de la Feuillée à Lyon 5°.

Il comporte l'aménagement des quais Pierre Scize et Chauveau avec la création, le long du trottoir situé côté Saône, d'une piste cyclable bidirectionnelle traitée avec un revêtement spécifique et protégée du couloir-bus et de la circulation générale par un séparateur.

Les arrêts de bus feront l'objet de traitements particuliers, en plateau, permettant d'éviter les conflits entre les piétons et les deux roues ; les carrefours à feux seront adaptés.

Pour réaliser cette opération, dont le début des travaux est programmé au deuxième semestre 2004, et la livraison au printemps 2005, il est nécessaire d'ouvrir une autorisation de programme d'un montant de 1 765 000 € TTC.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 19 avril 2004 et du bureau restreint le 3 mai 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 7 juillet 2003 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des aménagements modes doux sur les deux axes suivants :

- Part-Dieu-Presqu'île,
- Vaise-Terreaux.

2° - L'opération Part-Dieu-Presqu'île fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant total de 1 735 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 250 000 € en 2004,
- 1 485 000 € en 2005.

3° - L'opération Vaise-Terreaux fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant total de 1 765 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 250 000 € en 2004,
- 1 515 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,